

COMMUNE DE CONDORCET
Registre des Arrêtés du Maire

ARRETE DE POLICE portant
Autorisation d'occupation temporaire du domaine public
2019-14

Le Maire de Condorcet,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2542-2 et suivants,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu la demande par laquelle Monsieur ROZEL Anthony sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal pour l'installation du cirque Anthony ROZEL afin d'y donner un spectacle le lundi 19 août 2019 à 18 heures.

ARRETE

Article 1 : Le CIRQUE Anthony ROZEL domicilié à ETROUSSAT 03140 est autorisé à occuper le domaine public :

Le lundi 19 août 2019 à 18 heures
Parking Place du 19 Mars 1944

Article 2 : Pendant la durée de l'occupation le périmètre sera matérialisé et sécurisé par le cirque Rozel. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'occupation du domaine public devront être respectées.
Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté.

Article 3 : Monsieur le Maire, le demandeur, et le commandant de la Gendarmerie de Remuzat sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation : Gendarmerie de Rémuzat / CIS Nyons

Fait à Condorcet, le 20/02/2019

Le Maire, **Jean-Claude BRUS**

